EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Nombre de Conseillers

En exercice: 36 Présents: 20 Votants: 26

Paur: 26
Contre: 0
Abstention: d
SECTION COURRIER 1

<u>OBJET</u>: DEPARTEMENT / DEMANDE DE FINANCEMENTS EAJE – PROGRAMME QUALITE D'ACCUEIL EN EAJE L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf juin à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 12 juin 2017

Présents les délégués avec voix délibérative :

Jean-Michel FERTIER (Corbel); Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers); Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux); Myriam CATTANEO (Les Echelles); Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON (Miribel les Echelles); Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte); Nicole VERARD (Saint-Christophe sur Guiers); François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz); Martine MACHON, Patrick FALCON (Saint-Joseph de Rivière); Christian ALLEGRET, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN (Saint-Laurent du Pont); Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38); Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET (Saint-Thìbaud de Couz)

<u>Pouvoirs</u>: Gérard DAL'LIN à Nicole VERARD, Christiane MOLLARET à Martine MACHON, Jean-Louis MONIN à Jean-Claude SARTER, Nathalie HENNER à Christel COLLOMB, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Céline BOURSIER à Bertrand PICHON-MARTIN

CONSIDERANT la compétence Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

CONSIDERANT le programme, présenté et retenu par le Département en 2016,

CONSIDERANT la mise en œuvre des premières phases de ce programme prévu sur 3 années, et les premiers éléments de bilan, soulignant la nécessite de soutenir, voir renforcer la suite du programme,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE.

- AUTORISE le Président à solliciter financièrement le Département de l'Isère pour la poursuite du programme sur le sujet de la « Qualité de l'accueil des enfants en situation de handicap et à besoins spécifiques en milieu ordinaire », associant les partenaires de terrain, professionnels du secteur associatif à hauteur de 34 244 €,
- > AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenobie, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

> Publié, notifié et transmis en Préfecture Le 20 juin 2017,

> > Denis SEJOURNE